

Cette CAPD va entériner les résultats des mutations départementales des enseignants du 1er degré. C'est un moment fort pour la vie professionnelle de nombreux collègues. Certains ont fait un choix, d'autres subissent une affectation qui aura des répercussions sur leur vie personnelle.

Ce Mouvement départemental est une procédure administrative qui mobilise les services du pôle SRH et les délégués du personnel pendant plusieurs semaines. Le SNUipp-FSU a toujours œuvré pour que la transparence et l'équité soient respectées dans l'intérêt de toute la profession.

Cette année, la préparation de ce Mouvement a été catastrophique: l'envoi dans les écoles d'une succession d'informations, parfois contradictoires, pendant la saisie des vœux, et même quelques minutes avant la fermeture du serveur, n'a été que le début d'une réelle cacophonie.

- **l'harmonisation académique** devait faciliter les opérations du mouvement et apporter de l'efficacité.... Les effets d'annonce sont très éloignés de la réalité. La circulaire départementale a été publiée après maintes navettes entre les cinq DSDEN et le Rectorat. Si les organisations représentatives n'avaient pas été tenues à l'écart, elle ne contiendrait pas des dispositions non réglementaires (comme la procédure d'affectations des psychologues scolaires ou des collègues habilités en catalan...), des oublis qu'il a fallu réintroduire (comme la protection des collègues victimes de fermeture lors de la carte scolaire 2014), un manque de clarté concernant certaines règles.... Mais surtout, cela n'aurait pas conduit l'administration à changer de règles en cours de mouvement (bonification pour les collègues en REP+ et pour les collègues sur groupement de décharge de direction...). Ce manque de cohérence et de fiabilité dans les réponses de l'administration aux questionnements des collègues sont particulièrement inquiétants.

- **le pôle SRH et le secrétariat général ont refusé de communiquer des données indispensables** à l'élaboration des "chaînes": impossible par exemple de connaître l'âge des stagiaires, critère déterminant pour départager les différents candidats. Aucune réponse non plus à notre demande de liste des personnels qui ont fait leur demande de départ à la retraite. C'est un manque de respect à l'égard du travail des délégués du personnel et une entorse au dialogue social. L'opacité a également régné: l'affectation sur les postes de TMB REP+ est un exemple significatif. Certains collègues ont été écartés pour ne pas avoir appelé préalablement l'IEN... comment vérifier ces appels ou absences d'appel? Pourquoi ne pas informer les délégués du personnel? Que dire ensuite des vœux zones qui conduisent à des affectations « au hasard, mode loterie »? Et du poste de direction à décharge totale qui a suscité des réponses différentes selon les interlocuteurs de l'Inspection Académique?

- **les résultats des entretiens sur poste spécifique ont été annoncés alors que l'élaboration des chaînes était en cours**: faire, défaire, refaire... comment expliquer cette absence d'anticipation? Il s'agit encore d'un manque de considération pour le travail des délégués du personnel mais également pour les personnels administratifs qui subissent cette improvisation et ces ajustements au jour le jour.

- **les modifications de postes en cours de Mouvement ont été légion, sans information préalable des organisations syndicales**: transformation de postes de TMB maladie ou de TRS, apparition d'un poste bloqué (alors que le DASEN s'était montré attentif à la demande du SNUipp de débloquent les postes entiers, choisis comme support pour les futurs stagiaires).

- par ailleurs **le SNUipp-FSU conteste la divulgation de documents préparatoires** à toutes les équipes de circonscription. Sous couvert de la confiance, des affectations erronées ont été diffusées à certains collègues faisant partie "des bons réseaux".

Cette pratique est à l'opposé du pré-mouvement publié par le SNUipp-FSU: ce travail syndical, ouvert à toute la profession, aux syndiqués et non syndiqués, en toute transparence, a pour but de déceler d'éventuelles erreurs: il a encore montré son efficacité cette année.

Pour conclure, le SNUipp-FSU 66 dénonce l'annulation du groupe de travail préparatoire à la CAPD qui permet de confronter le travail des organisations syndicales représentatives avec celui de l'administration. Le SNUipp-FSU refuse de valider un document présenté en séance qui n'a fait l'objet d'aucune vérification.

C'est pourquoi les délégués du personnel du SNUipp-FSU 66 exigent une suspension de séance pour confronter leur pré-mouvement au projet de l'administration. Ce dernier contient encore des erreurs, dont certaines ont été décelées pas plus tard qu'hier soir !